LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Agent d'exploitation

Direction des Infrastructures routières et Aéronautiques

Par voie statutaire ou contractuelle



Missions:

- Exécution de travaux d'entretien et d'exploitation sur routes, aérodrome
- Participation à la mission de surveillance du réseau
- Intervenant dans la mise en œuvre du Service Hivernal
- Astreintes
- Entretien engins et locaux
- Réalisation de travaux manuels, d'entretien du patrimoine routier (maçonnerie, réparation de chaussée, débroussaillage, ...)
- Identifier et rendre compte de tout dysfonctionnement éventuel sur le réseau routier;

Service : Antenne Technique de Briançon **Résidence administrative** : Monêtier-les-Bains

Cadre d'emplois : Adjoint technique RIFSEEP : Classification / Cotation : C2

Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

M. le Président du Département des Hautes-Alpes Direction des Ressources Humaines

Service Recrutement, Formation et Évolutions Professionnelles

Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux CS 66005 - 05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi et postulez en ligne sur notre site internet : hautes-alpes.fr/emploi

- Acteur au quotidien de la viabilité hivernale afin d'assurer les niveaux de services définis : patrouilles ; interventions aléatoires ... ;
- Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du service hivernal ou lors de l'astreinte estivale
- Entretien courant des engins et maintien en ordre des locaux du CT et autres bâtiments départementaux

Permis de conduire : C ☒ E ☐ B ☒

Niveau Requis:

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines TP et routier
- Compétences spécifiques en maçonnerie souhaitées

CACES / ACES:

R 482 cat A, C1 et E souhaitables

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité. - Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents Unité de travail : Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI): Oui	Organisation du temps de travail : Référence au règlement intérieur exploitation en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules : conduite en sécurité des engins de VH et autres véhicules
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
- Usagers de la route	- Antenne technique